



AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la législation en matière d'aménagement du territoire, de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 et de la loi sur le registre foncier du 9 octobre 2012 et de la législation forestière, la Municipalité soumet à l'enquête publique

du **samedi 26 août 2023** au **mardi 26 septembre 2023**

- **la révision du plan d'affectation communal (plan de la commune et plan du village) et de son règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions ;**
- les modifications du domaine public au chemin de la Fontaine, avec la décastration de 264m² de la parcelle communale n° 400 pour transfert au domaine public n° 59 ainsi qu'à la route de Marnex, avec la décastration de 40m² de la parcelle communale n° 1650 pour transfert au domaine public n° 89.
- les délimitations des forêts à l'intérieur du périmètre de ce plan d'affectation qui correspond à la constatation de nature forestière au sens de la législation fédérale sur les forêts.

et met en consultation durant le même délai

- **le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT.**

En parallèle, le dossier d'abrogation du plan d'extension cantonal (PEC) n°181 « La Versoix » est également soumis à l'enquête publique.

Le dossier est déposé au Service technique où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Commune : www.commugny.ch

Une délégation de la Municipalité, accompagnée de son mandataire, sera à disposition à la salle communale Genoud pour toute information concernant l'objet soumis à l'enquête publique les

- **mardi 5 septembre 2023 de 20h00 à 22h00**
- **mercredi 13 septembre 2023 de 18h00 à 20h00**

Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit, soit au Greffe municipal soit postées à son adresse pendant la durée de l'enquête.

La Municipalité